





LE MOT DU PRÉSIDENT

Si un mot est devenu à la mode dans l'administration française, c'est bien celui de la résilience définie par le sociologue Johan Van Der Vloet comme la capacité d'un individu ou d'un groupe à surmonter de très grandes difficultés et à croître dans la vie.

En 2020, grâce au comportement exemplaire de son personnel, la chambre a été en mesure de maintenir sa production à un niveau équivalent à celui des années antérieures tout en étant à l'origine du premier rapport public thématique (les villes moyennes en Occitanie) issu des CRTC. Elle a même fait preuve d'innovation, en proposant la méthodologie nécessaire à la rédaction du chapitre du rapport public sur les finances locales traitant des conséquences budgétaires dues à l'épidémie de coronavirus sur les principales collectivités du pays, et en produisant en un mois, hors procédures prévues dans le code des juridictions financières, des notes techniques sur les finances et le tourisme dans la région.

Si le prêt à porter existait pour les juridictions financières, convenons que le terme de résilience s'appliquerait sans restriction à notre communauté de travail.

La réforme des juridictions financières prévue dans le projet « JF2025 » porté par le Premier président de la Cour des comptes devrait, à terme, offrir aux CRTC, les dispositions procédurales leur permettant, à la fois, une réactivité et une rapidité d'intervention attendues par les citoyens, et une meilleure insertion dans les territoires.

Les perspectives s'annoncent intéressantes.

Ce rapport d'activités 2020 retrace ce comportement exemplaire à l'origine de notre sérénité. Il est bien le vôtre.

Soyez en tous remerciés.


André PEZZIARDI

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE.....	4
1.1. LE RESSORT TERRITORIAL.....	4
1.2. LES MISSIONS.....	4
2. L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE EN 2020	5
2.1. LE MAINTIEN DE LA CHAMBRE EN ORDRE DE MARCHE....	5
2.2. UNE PRODUCTION GLOBALEMENT COMPARABLE AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES.....	10
2.3. DES ENGAGEMENTS TENUS DANS LE CADRE DES TRAVAUX COMMUNS AUX JURIDICTIONS FINANCIÈRES .	12

1. PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE

1.1. LE RESSORT TERRITORIAL

La région Occitanie réunit, sur un territoire de 72 724 km², une population de 5 730 753 habitants (recensement 2014). Elle se place ainsi au 2^{ème} rang des régions les plus vastes de France métropolitaine, et au 5^{ème} rang en termes de population.

La région est la 2^{ème} de France métropolitaine par son dynamisme démographique (+ 0,9 % par an entre 2009 et 2014), qui profite essentiellement au littoral méditerranéen et à l'agglomération toulousaine.

Elle est la région qui compte le plus de départements (13).

1.2. LES MISSIONS

Les chambres régionales des comptes exercent une triple compétence sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics dotés d'un comptable public. Elles jugent les comptes des comptables publics, contrôlent la gestion et rendent des avis, sur saisine, sur les actes budgétaires.

Le jugement des comptes des comptables publics est la mission originelle des chambres. Elle consiste en un contrôle de régularité des opérations faites par les comptables publics, tant en exécution des dépenses qu'en recouvrement des recettes.

Le contrôle des actes budgétaires, exercé sur saisine du préfet ou d'un tiers, vise à garantir le respect par les collectivités des règles d'élaboration de leurs budgets. C'est un contrôle spécifique aux chambres, sans équivalent au niveau de la Cour des comptes. Il constitue la contrepartie de la disparition de la tutelle en 1982.

Le contrôle des comptes et de la gestion est défini par l'article L. 211-3 du code des juridictions financières. Il porte sur la régularité

et la qualité de la gestion des collectivités territoriales. Il s'attache à vérifier la régularité des opérations de gestion, leur équilibre financier et les résultats obtenus au regard des moyens mis en œuvre et des objectifs poursuivis.

Au 31 décembre 2020, 148 trésoreries, 28 services de gestion comptable, 12 régies autonomes et 182 agences comptables relèvent du contrôle de la chambre régionale des comptes Occitanie.

Les autres organismes, tels que les associations ou les sociétés d'économie mixte, peuvent également, à certaines conditions, être soumis au contrôle de la chambre.

Pour la région Occitanie, le total des recettes ordinaires de fonctionnement des organismes relevant de la compétence de la chambre s'élève à 30,3 Md€ (base 2019).

Les plus grands comptes de la région :

Organismes	Recettes fonctionnement BP + BA (2019)
REGION OCCITANIE	2 850 816 358 €
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE	1 598 273 901 €
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	1 345 197 855 €
CH UNIVERSITAIRE TOULOUSE (CHU)	1 262 274 871 €
CH UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER (CHU)	945 253 794 €
DEPARTEMENT DU GARD	874 900 891 €
TOULOUSE METROPOLE	856 249 077 €
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	632 685 288 €
COMMUNE DE TOULOUSE	631 994 299 €
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	622 705 990 €

2. L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE EN 2020

2.1. LE MAINTIEN DE LA CHAMBRE EN ORDRE DE MARCHÉ

La dégradation de la situation sanitaire à partir de février a conduit la chambre à adapter graduellement son mode de fonctionnement. Avant même l'instauration du 1^{er} confinement mi-mars, le télétravail était généralisé pour les agents contraints d'utiliser des transports en commun pour venir à la chambre ainsi que pour les personnes de santé fragile et les déplacements professionnels suspendus.

2.1.1. LE GREFFE EN 1^{ÈRE} LIGNE

En 1^{ère} ligne, le greffe a été amené à revoir son organisation pour sécuriser les procédures suivies par la juridiction. Différentes actions ont été menées en ce sens :

Une présence permanente

Le dispositif de « turn-over » a permis d'assurer une présence quotidienne d'au moins une personne chargée plus particulièrement du traitement du courrier dont la notification de ceux non dématérialisés.

La mise en place de la signature électronique

Le greffe s'est retrouvé immédiatement confronté à la problématique de faire signer à distance des documents : rapports d'instruction, ordonnances...

Un registre des signatures électroniques a été créé, le greffe y intégrant la signature scannée des rapporteurs.

La création des DLRés juridictionnels

Ce projet a été mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère public et le pôle juridictionnel de la Chambre.

Rendu nécessaire par le confinement, il a été facilité par le volume désormais significatif des documents versés par les

comptables publics au format dématérialisé (la Chambre a réceptionné 7500 liasses au titre de l'exercice 2019, à comparer aux 66000 liasses reçues pour l'exercice 2015) et la culture des échanges dématérialisés fortement présente dans les services de la Comptabilité publique.

Cette dématérialisation a trouvé également sa prolongation :

- Sur le plan procédural, l'ensemble des échanges (notification des réquisitoires, circularisation des pièces, clôture de l'instruction, prononcé et notification du jugement) étant effectués de manière dématérialisée ;
- En matière de contradiction, les audiences publiques de jugement s'étant déroulées par visioconférence, avec un taux de participation des parties supérieur à celui habituellement constaté pour les séances en présentiel.

L'instauration des délibérés et auditions en visioconférence

La chambre régionale des comptes Occitanie a continué à délibérer à un rythme soutenu durant les périodes de confinement : plus de 40 délibérés (sur 130 en 2020) ont été organisés en utilisant la visioconférence.

SÉANCES	2020
Délibérés en formation	
• plénière	66
• restreinte	0
• de section	32
• en sections réunies	34
Audiences publiques de jugement des comptes	13
Auditions	11
Installations ou prestations de serment de magistrats	3
Prestations de serment de comptables	9
	168

Le greffe, qui a organisé les délibérés en visioconférence pendant le premier

confinement et assisté à toutes les séances, a noté électroniquement les décisions adoptées et a certifié la présence des différents participants par utilisation de leurs signatures électroniques.

Le développement de la notification dématérialisée

Le développement de la signature électronique a permis une simplification de la chaîne de production, avec pour conséquence majeure un allègement significatif du processus de notification des documents procéduraux.

En effet la nécessité d'impression des documents a disparu : le greffe certifie leur authenticité par référencement, et procède à leur notification électronique après conversion au format pdf par utilisation de la plateforme « CorrespondanceJF » : en 2020, sur 1900 courriers notifiés, près de 1400 ont été transmis électroniquement.

Indépendamment des coûts postaux qui s'en trouvent fortement diminués, le suivi des courriers notifiés a été fiabilisé, ce qui a facilité, en bout de processus, la qualité du suivi des procédures.

Un suivi des procédures aménagé et fiabilisé

Les états de suivi hebdomadaires des travaux ont continué à être produits lors du confinement. Ils ont été complétés d'indications sur la réserve électorale portant sur le bloc communal ou sur la retenue de ROD intéressant le secteur hospitalier, particulièrement à l'épreuve lors de la crise sanitaire.

Le service du greffe de la chambre régionale des comptes Occitanie en 2020 a fait sienne la deuxième partie de cette citation de Churchill : « *Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté.* » Les évolutions évoquées supra sont en effet appelées à être toutes poursuivies et consolidées, avec pour objectif d'arriver à un fonctionnement

entièrement dématérialisé (procédures et dossiers) d'ici à la fin 2022.

2.1.2. LA MOBILISATION CONSTANTE DU SERVICE GÉNÉRAL

De même, le service général a été particulièrement présent pendant la phase aigüe de la crise sanitaire, et toujours extrêmement vigilant depuis. Le bon fonctionnement de la juridiction tout au long de l'année 2020 lui doit beaucoup.

L'accompagnement des équipes de contrôle

Mi-mars, pour faciliter le travail à domicile des agents, la cellule informatique a dû préparer dans l'urgence, 12 ordinateurs portables pour les agents administratifs dotés, habituellement, d'un poste fixe. Cette opération a été promptement réalisée : une semaine a suffi pour satisfaire ce besoin. Il a été nécessaire également de se rapprocher des utilisateurs pour les former à l'emploi du VPN. Enfin, à la demande d'utilisateurs, le service est intervenu sur les postes téléphoniques professionnels pour paramétrer le renvoi sur les téléphones personnels. Les difficultés de fonctionnement du VPN sur l'ensemble des juridictions financières, a conduit à partager son usage entre la Cour et les CRTC. Ce partage a été à l'origine de nombreux dépannages à distance et de mises à jour souvent réalisés en soirée.

Au total, le service a traité près de 2000 courriels durant le premier confinement.

Le service a été à même de répondre aux besoins des équipes de magistrats et de vérificateurs : il a préparé et organisé 251 sessions virtuelles : dont 201 web conférences (Arkadin et Zoom) et 50 visioconférences. Enfin les photocopieurs ont été paramétrés pour assurer la transmission interne du courrier par voie dématérialisée,

En mai, lors de la reprise du travail en présentiel, une désinfection complète des locaux a été pratiquée.

Le service général, avec l'appui de la Secrétaire Générale, a mis en place un plan de reprise d'activité COVID, décliné en :

- Un affichage aux points stratégiques (accès, circulations...) des règles de sécurité et d'hygiène à respecter dans les locaux,
- Une distribution d'un kit de matériel individuel pour la prévention de la maladie,
- Une définition des procédures de nettoyage et des produits utilisés,
- Une vérification régulière du respect des règles sanitaires et des gestes barrières par les équipes de l'entreprise de nettoyage,
- La fermeture des lieux de réunions,
- La fermeture des lieux de convivialité,
- Le respect des règles de distanciation dans les bureaux partagés.

Parallèlement, le service général a continuellement œuvré pour améliorer la sécurité des biens et des personnes, et pour promouvoir une démarche « écoresponsable ».

L'amélioration de la sécurité des biens des personnes

Pour rationaliser et renforcer la sécurité des accès aux locaux, un système de visiophonie a été installé permettant aux visiteurs d'être mis en contact directement avec le service concerné par un choix de boutons d'appel. Pour les personnels de la chambre, un contrôle d'accès par badge sur les ouvertures de l'immeuble a été installé en remplacement des anciens digicodes. Ce système permet désormais une gestion plus efficace des autorisations d'accès.

Une action de prévention a été conduite pour améliorer l'information sur les risques des déplacements piétons dans les escaliers internes. Un balisage de couleur sur les marches de l'escalier intérieur et la pose de bandes antidérapantes, ainsi que

de plaques podotactiles sur les paliers d'étages, ont été réalisés.

L'amélioration des outils et des conditions de travail dans une démarche éco responsable

Les outils dématérialisés

La dématérialisation de procédures des réservations de salles a été permise par la mise en œuvre d'outils en ligne. À cet effet, une plateforme web pour la réservation des salles physiques et virtuelles, a été créée.

Une action comparable de dématérialisation a été menée pour la réservation des véhicules de service. L'accueil téléphonique de la CRC a été par ailleurs mutualisé avec le « service accueil » de la Cour des comptes.

Une démarche éco responsable dans la gestion des déchets

Lors du renouvellement de mobiliers, la CRC Occitanie a participé à l'économie sociale et solidaire en utilisant la filière de recyclage des mobiliers représentée par l'éco-organisme « VALDELIA ».

Pour une meilleure gestion des déchets, la CRC Occitanie organise un recyclage des cartouches d'encre (imprimantes et copieurs) en partenariat avec une entreprise locale afin d'organiser la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets de fournitures informatique.

De même, la CRC a été engagée dans la procédure « DEEE » permettant un traitement approprié, avec un recyclage des matériaux et des matières rares, pour tous les équipements électriques et électroniques.

La chambre a organisé la mise œuvre de gestes éco-citoyens, avec la collaboration du prestataire de nettoyage, par l'organisation d'un tri des déchets pour le recyclage. Cette action a consisté à installer des poubelles de couleurs différentes dans chaque bureau et dans les salles de réunion.

Le tri s'opère entre 3 types de déchets : les déchets ménagers ; les cartons et papiers ; les emballages plastiques et métal.

2.1.3. L'APPUI DU MINISTÈRE PUBLIC

Les procureurs financiers exercent les fonctions du ministère public près la chambre régionale des comptes par délégation de la Procureure générale près la Cour des comptes. Ils sont de ce fait placés sous la double autorité de cette dernière et du président de la juridiction régionale.

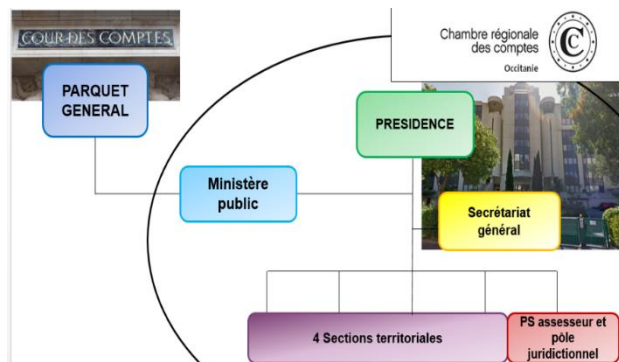
Chargés notamment de garantir la sécurité juridique des travaux et l'observation des normes professionnelles, ils rendent des conclusions sur tous les travaux d'instruction menés par les équipes de contrôle et participent, sauf en matière de jugement des comptes, aux délibérés correspondants. Ils formulent également des avis techniques sur le programme de travail de la juridiction ainsi que sur la compétence de celle-ci lorsqu'il est envisagé de contrôler un organisme non soumis aux règles de la comptabilité publique (association, société d'économie mixte, clinique privée ...).

En matière de jugement des comptes publics, les procureurs financiers disposent du monopole exclusif des poursuites. Ils déterminent à ce titre s'il y a lieu ou non de saisir la chambre par réquisitoire afin qu'elle se prononce sur des manquements présumés aux obligations imparties aux comptables par la loi. Afin notamment d'assurer un traitement diligent et efficace de la phase contentieuse qui suit le réquisitoire, la politique juridictionnelle est, en Occitanie, volontairement sélective. Elle l'a été plus encore en 2020.

En effet, par égard envers le réseau des Finances publiques, fortement sollicité par l'état d'urgence sanitaire, le ministère public a, en parfaite intelligence avec le siège et le greffe :

- accéléré la dématérialisation complète des dossiers juridictionnels. Achievé en octobre 2020, ce projet interne a

facilité, durant les mois difficiles qui ont précédé, la poursuite en télétravail de l'activité ;



- mis en place dès avril 2020, une grille allégée des contrôles d'examen des comptes, conçue pour favoriser les vérifications sur pièces et éviter autant que possible de solliciter les comptables publics et leurs services.

L'activité contentieuse

Conformément à l'article L. 211-1 du code des juridictions financières, « la chambre régionale des comptes juge, dans son ressort, les comptes des comptables publics des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, ainsi que des groupements d'intérêt public dotés d'un comptable public dès lors que les collectivités et organismes soumis à son contrôle y détiennent séparément ou ensemble plus de la moitié du capital ou des voix dans les organes délibérants ou y exercent un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion. La chambre régionale des comptes juge également les comptes des personnes qu'elle a déclarées comptables de fait ».

L'activité contentieuse a été, en 2020, limitée au strict minimum : 13 réquisitoires ont été pris au cours de l'année (contre 21 en moyenne les deux années précédentes), et aucun ne l'a été durant les périodes d'état d'urgence sanitaire (24

mars-10 juillet, puis 18 octobre-31 décembre).

Cette moindre activité de jugement a été compensée par un effort d'apurement non contentieux des dossiers qui le permettaient. Cette adaptation rapide aux circonstances a permis à la chambre, de juger une surface financière supérieure aux années précédentes (23 % des fonds publics sous compétence), tout en diminuant le portefeuille d'affaires de 20% et ce, dans le respect des contraintes exceptionnelles subies par ses justiciables.

Dans le même esprit, le programme de la chambre a été adapté, notamment pour pouvoir juger rapidement les comptes d'une comptable dont la direction départementale des finances publiques avait signalé le décès.

L'envoi, par le ministère public, de communications administratives complète le dispositif et contribue à préserver l'ordre public financier. Ces communications non contentieuses signalent les désordres aux comptables publics, les appellent à y remédier et leur font part de recommandations dans ce sens. 60 communications de ce type ont été présentées en 2019-2020.

Le contrôle des comptes et de la gestion

En matière de contrôle des comptes et de la gestion, le ministère public contribue à la qualité des rapports à travers les conclusions qu'il produit. Celles-ci visent à sécuriser les procédures, relayer la jurisprudence et relever les principaux points proposés à la collégialité qui peuvent prêter à débats. En 2020, 102 conclusions ont été rendues sur ce type de rapports.

2.1.4. LA POURSUITE DES ACTIONS DE FORMATION

L'intégration des nouveaux arrivants (dix en 2020), a fait l'objet d'une attention particulière pendant les deux périodes de confinement. Les entretiens effectués en visioconférence dans le cadre de leur prise de fonction ont permis d'identifier les axes de formation à inscrire dans une programmation sur les deux premières années avec une cible de 40 jours de formation. Ils ont conduit à l'élaboration de projets de plans de formation ensuite proposés à la Cour et cosignés avec l'agent concerné.

Parallèlement, les équipes de contrôle ont été également désireuses de poursuivre les démarches de mutualisation connaissances et de renforcement des compétences, en dépit de l'éloignement physique. En complément des formations organisées par la Cour (session d'accueil des nouveaux arrivants, en particulier), la chambre a maintenu, a minima, son offre locale. Le dispositif des vendredis de l'information a été relancé après l'été, des présentations étant organisées en co-animation avec le ministère public (atteintes à la probité, préparation d'un déferé à la Cour de discipline budgétaire et financière).

Par ailleurs, le partenariat prévu de longue date avec la CRC Auvergne-Rhône-Alpes sur les formations de base en matière budgétaire et comptable a pu se concrétiser. A l'automne, trois vérificateurs de la chambre ont suivi les séquences organisées en ARA et une réunion d'échange s'est tenue entre les formateurs de cette chambre et une équipe de formateurs potentiels occitans. De son côté, la chambre a ouvert aux collègues de Lyon la formation assurée par son président et une vérificatrice sur l'analyse budgétaire.

Au total, 66 personnes, soit 74 % de l'effectif, ont bénéficié de 387 heures de formation, niveau qui se situe légèrement en deçà de celui de 2019.

2.2. UNE PRODUCTION GLOBALEMENT COMPARABLE AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

2.2.1. LES CONTROLES DES COMPTES ET DE LA GESTION

L'activité de contrôle des comptes et de la gestion est restée très soutenue, au même niveau que les années précédentes. La chambre a ainsi notifié en 2020 62 rapports d'observations définitives (ROD1) et 64 rapports d'observations provisoires (ROP). La liste de ces rapports figure en annexe page 24.

Cette production nourrie trouve un écho dans les médias. Systématiquement informés lors de la mise en ligne de nos travaux, la presse écrite et les médias audiovisuels se font le relais de nos observations les plus marquantes (427 retombées presse ont été comptabilisées en 2020). Le compte Twitter de la chambre permet une moindre dépendance vis-à-vis des médias traditionnels et son audience est en progression. Il est suivi actuellement par 483 abonnés et a généré 287 tweets depuis le 1er janvier 2019, visibles sur près de 140 000 comptes, et près de 500 consultations des rapports associés.

	2020
Rapports d'observations provisoires	64
Rapports d'observations définitives (ROD1)	62
Rapports d'observations définitives (ROD2)	53

La chambre a aménagé son programme, au début du 1^{er} confinement, pour tenir compte de la situation de certains organismes particulièrement affectés par la crise sanitaire, en particulier les établissements hospitaliers et les établissements sociaux et médico-sociaux (11 organismes concernés). Au total, 17

organismes ont été supprimés du programme et l'instruction a été suspendue pour deux autres. A la fin de l'été, le programme a de nouveau été ajusté en fonction du temps dont les équipes de contrôle disposaient finalement jusqu'à la fin de l'année : 8 contrôles ont été ajoutés.

Les interventions de la chambre dans le secteur hospitalier et médico-social

Lorsque le programme 2020 a été finalisé, en fin d'année 2019, la chambre entendait poursuivre sa politique de contrôle des établissements hospitaliers, qui vise à assurer leur suivi sur l'ensemble de son ressort territorial, et à investir les nouveaux outils législatifs mis à la disposition des juridictions financières, par l'intégration d'entités privées et de groupements de coopération sanitaire et médico-sociaux. Étaient ainsi programmés en 2020 cinq

établissements publics de santé généralistes, un centre hospitalier spécialisé en psychiatrie, trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et deux groupements de coopération.

Devant les besoins de mobilisation du milieu hospitalier et médico-social pour répondre aux urgences de la pandémie de COVID-19, la CRC Occitanie a adapté sa

programmation. Trois procédures portant sur des établissements publics sanitaires et médico-sociaux ont été, néanmoins, finalement menées à terme.

La chambre s'est, par ailleurs, fortement mobilisée dans la formalisation des outils de contrôle des établissements de santé. Elle a ainsi contribué à la préparation du premier guide de contrôle encyclopédique

des établissements publics et privés de santé des juridictions financières. Cette contribution s'inscrit dans une démarche d'exigence toujours accrue quant à l'amélioration des méthodes de contrôle des juridictions financières sur les établissements hospitaliers. Elle participe également à l'effort collectif de formation et d'accompagnement des équipes de contrôle.

2.2.2. LE JUGEMENT DES COMPTES

La chambre a globalement maintenu le niveau de son activité juridictionnelle : 21 jugements ont été délibérés (23 en 2019) et 94 ordonnances ont été expédiées (82 en 2019). La liste des jugements figure en annexe page 26.

Les audiences suspendues pendant le 1^{er} confinement ont repris à l'été, dans un premier temps en présentiel avec mesures barrière. La chambre s'est ensuite appuyée sur les dispositions de l'ordonnance n°2020-1402 du 18 novembre 2020 prise

dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour organiser ces audiences en visioconférence. Ce dispositif, qui s'est traduit par une participation des comptables concernés plus régulière que lors des audiences en présentiel, a donné entière satisfaction et le ministère public, en concertation avec celui de la CRC ARA, a transmis au Parquet général une proposition d'évolution de la réglementation afin de pouvoir le pérenniser.

2.2.3. LE CONTRÔLE DES ACTES BUDGÉTAIRES

Le contrôle des actes budgétaires est conduit par la chambre sur saisine. Il concerne non seulement les collectivités et établissements publics locaux dont les comptes sont jugés par la chambre, mais aussi les petites communes normalement soumises à l'apurement administratif confié au pôle interrégional d'apurement administratif. Si l'activité

liée au contrôle budgétaire est restée très modeste en 2020, conséquence du contexte exceptionnel de la crise sanitaire, la chambre a mené, au cours de l'été, dans le cadre des travaux de la formation inter-juridictions sur les finances publiques, l'analyse du budget de 29 collectivités et groupements (cf. infra).

MOTIF DES SAISINES	NOMBRE D'AVIS RENDUS EN 2020
Examen convention de délégation de service public (article L. 1411-18 CGCT)	1
Budgets non votés (article L. 1612-2 CGCT)	
Budgets en déséquilibre (article L. 1612-5 CGCT)	3
Rejets du compte administratif (article L. 1612-12 CGCT)	
Absence de transmission de compte administratif (article L. 1612-13 CGCT)	1
Comptes administratifs en déficit (article L. 1612-14 CGCT)	2
Dépenses obligatoires non inscrites (article L. 1612-15 CGCT)	2
Autres	
TOTAL	9

2.3. DES ENGAGEMENTS TENUS DANS LE CADRE DES TRAVAUX COMMUNS AUX JURIDICTIONS FINANCIÈRES

En lien avec la Cour des comptes et les autres chambres régionales et territoriales des comptes, la chambre concourt à l'évaluation des politiques publiques et aux conditions de leur mise en œuvre au niveau local dans le cadre d'enquêtes thématiques.

En dépit des conditions de travail dégradées, l'essentiel des engagements ont été tenus,

en opérant les renvois attendus auprès des formations inter juridictions concernées, dans les délais finalement requis. L'ajustement du programme de travail, au début du 1^{er} confinement, n'a conduit à la suppression que d'un contrôle prévu dans le cadre d'enquêtes communes et au décalage de deux autres.

PARTICIPATION AUX ENQUÊTES COMMUNES ET ÉVALUATIONS

- Les travaux pour la formation commune « finances publiques locales », notamment le contrôle des investissements du bloc communal et la synthèse sur les métropoles (11 renvois) ;
- La prise en charge des résidents en EHPAD (2) ;
- L'évaluation du RSA (4) ;
- L'expérimentation de la certification des comptes locaux (3) ;
- La protection de l'enfant (20) ;
- La territorialisation de la politique du logement (8) ;
- Les polices municipales (2) ;
- Le chauffage urbain (3) ;
- Le réseau routier non concédé (4) ;
- Les pôles d'équilibre territorial et rural (25) ;
- La prévention et la gestion des déchets (8) ;
- Les villes moyennes en Occitanie (26).

Source : programme de travail 2020

Outre la contribution importante de la chambre au référé adressé au Premier ministre par la Cour des comptes sur la question de la territorialisation de la politique du logement ([La territorialisation des politiques du logement | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)) et qui a bien été relayé par la presse, deux dossiers ont été particulièrement emblématiques du

positionnement de la chambre : l'achèvement de l'enquête sur les villes moyennes en Occitanie, dont le texte définitif a été mis au point pendant le 1^{er} confinement, et la contribution à des travaux très spécifiques de la formation inter-juridictions sur les finances publiques, lancés au cours de l'été.

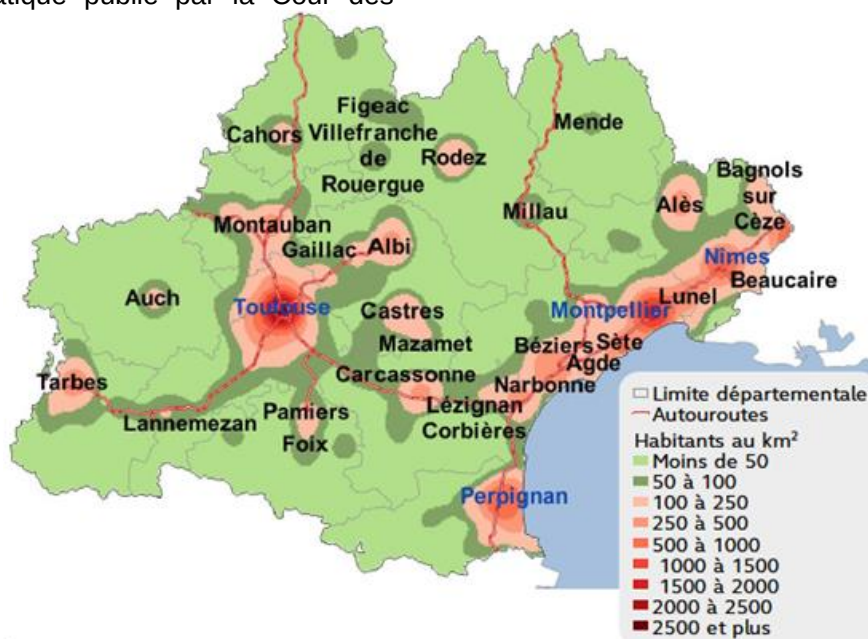
La publication d'un rapport public thématique sur les villes moyennes en Occitanie

La chambre a effectué, en 2018-2020, avec le concours des 4^{ème} et 5^{ème} chambres de la pour, une enquête sur les villes moyennes en Occitanie afin d'examiner les enjeux et difficultés de ces collectivités, maillons essentiels de l'organisation territoriale et objets d'importantes politiques publiques.

Ces analyses ont fait l'objet d'un rapport public thématique publié par la Cour des

comptes en octobre 2020 ([Les villes moyennes en Occitanie | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)).

Les travaux, qui ont mobilisé la majorité des équipes de contrôle de la chambre, ont porté sur un échantillon représentatif de 26 villes moyennes¹.



Des contrôles ont également été menés sur 12 EPCI auxquels appartiennent ces villes, deux syndicats aéroportuaires et six centres hospitaliers.

L'enquête régionale s'est fondée sur une analyse approfondie de la situation de chacune de ces 26 villes (marges de manœuvre financières mais aussi démographie, économie et emploi, panel de services publics et privés, logement, enseignement supérieur, etc.) et des politiques visant à renforcer leur attractivité qui sont menées par la commune et l'EPCI ainsi que, en soutien, le département, la

région et l'État, à travers notamment le co-financement des investissements.

La synthèse régionale s'est également appuyée sur des échanges avec différents services de l'État au niveau national (DGCL et CGET² notamment) et territorial (préfectures, SGAR³, DRFIP, DREAL, DIRECCTE, DRAC, Rectorat, ainsi que l'ARS et l'EPF), de la région Occitanie, d'un panel de départements et des deux métropoles, des réseaux consulaires, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et d'associations d'élus locaux.

¹ Agde, Albi, Alès, Auch, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Béziers, Cahors, Carcassonne, Castres, Figeac, Foix, Gaillac, Lannemezan, Lézignan-Corbières, Lunel, Mazamet, Mende, Millau, Montauban, Narbonne, Pamiers, Rodez, Sète, Tarbes, Villefranche-de Rouergue.

² Direction générale des collectivités locales (DGCL), Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

³ Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), Direction régionale des finances publiques (DRFIP), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Agence régionale de santé (ARS), Établissement public foncier (EPF).

Enfin, l'enquête s'est nourrie d'une revue systématique des rapports publics et travaux de recherches sur les villes moyennes et d'échanges avec des universitaires spécialistes de ce sujet.

Ces travaux ont mis en évidence des difficultés communes à ces villes, malgré leur diversité : un dynamisme démographique et des créations d'emplois plus faibles que la moyenne régionale, un recul relatif des services, un désenclavement inégal, un phénomène marqué de périurbanisation, avec des problématiques d'étalement urbain et de transports et une paupérisation des centres-villes.

Une analyse consolidée de leur situation financière, rendue possible par l'outil ANAFI, a mis en évidence la fragilité financière de ces communes. Si leurs performances annuelles se sont améliorées, du fait de politiques de maîtrise des charges de gestion et du report de certains investissements, leur situation bilancielle montre toujours des signes de faiblesse, avec notamment, un niveau d'endettement supérieur à la moyenne des communes françaises. La crise économique et sociale engendrée par l'épidémie de COVID fait désormais peser des risques supplémentaires sur leurs finances.

L'examen des dynamiques intercommunales mené conjointement a montré que l'extension des périmètres des EPCI a affaibli le positionnement relatif des villes-centres et accentué les difficultés à construire des projets de territoire.

Des corrections semblent indispensables pour opérer des transferts de compétences cohérents, assortis d'une définition objective de l'intérêt communautaire, pour mieux partager les charges de centralité pesant sur la ville-centre mais aussi pour mettre en

œuvre une véritable solidarité budgétaire et financière au sein de l'intercommunalité et limiter la concurrence fiscale entre communes.

Enfin, l'analyse des politiques d'attractivité menées par les villes du panel a mis en évidence leurs limites et souligné l'importance des soutiens financiers apportés par l'État et les autres collectivités territoriales.

Ces financements, pourtant profondément renouvelés depuis 2018 pour ce qui concerne l'État et la région Occitanie, restent insuffisamment coordonnés. De plus, leur mise en œuvre a révélé de nombreuses fragilités : un biais de sélection au profit des villes disposant de projets prêts à financer, la portée limitée de programmes d'actions trop souvent établis sans s'assurer que les actions retenues constituaient les réponses les mieux adaptées aux enjeux de ces villes, ou encore l'absence de prise en compte de la situation financière des collectivités bénéficiaires.

Ces constats ont permis de formuler des recommandations à l'attention des villes de l'échantillon et de leurs EPCI, de la région Occitanie et de l'État.

Ces travaux montrent tout l'intérêt de réaliser de manière coordonnée, au sein des juridictions financières, des contrôles portant simultanément sur plusieurs niveaux de collectivités territoriales mais aussi sur les politiques menées par l'État et de produire, à partir de ces analyses, des synthèses régionales pour donner à voir la situation dans sa complexité, identifier ses facteurs explicatifs et proposer des voies d'amélioration dont la portée peut dépasser le périmètre régional.

Une contribution significative au rapport de la Cour des comptes sur l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales

La chambre participe de manière régulière aux travaux de la formation inter-juridictions sur les finances publiques, donnant lieu à deux rapports annuels. Elle a contribué de manière significative à l'élaboration consacré, en 2020, à l'impact de la crise sanitaire ([Les finances publiques locales 2020 – Fascicules 2 et 3 | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)).

Une forte mobilisation de la chambre au plus près de l'actualité

Afin de compléter les informations recueillies par l'équipe centrale auprès des 322 collectivités et groupements concernés par le dispositif de contractualisation avec l'État, elle a proposé une méthode d'analyse de leurs documents budgétaires, après l'avoir testée sur les données d'un département en cours de contrôle des comptes et de la gestion. Cette démarche devait permettre de répondre à trois questions fondamentales, au regard du contexte :

1. De quelle manière et pour quelle importance les budgets des collectivités locales ont été « déformés » consécutivement à cette crise ?
2. Quelles conséquences sur l'équilibre budgétaire de l'année 2020 et le niveau d'investissement ?
3. Quelles conséquences possibles sur les réserves budgétaires de la collectivité disponibles à compter de 2021 ?

En Occitanie, le panel a été constitué de 28 collectivités et groupements⁴, auxquels il a été décidé d'adjoindre l'analyse d'une commune touristique en grave difficulté.

Le dialogue fructueux qui s'est engagé avec ces entités a permis d'identifier les actions directement liées à la crise sanitaire, ainsi que les modalités de financement de cet effort inédit. La grande majorité des équipes de contrôles de la chambre a été mobilisée

au cours de l'été pour la réalisation de ces travaux, dans des délais très retreints, l'ensemble des analyses étant achevées avant la fin du mois d'août.

Un rôle de conseil et de veille, pour donner, en temps réel, de la visibilité aux services de l'État au niveau local et pour informer les citoyens

Le rapport de la Cour des comptes a été présenté à la presse mi-décembre 2020, à Montpellier, au siège de la chambre, et à Toulouse, dans les locaux mis à disposition par le directeur régional des finances publiques. Cette communication a été accompagnée de la présentation des principaux constats opérés sur le territoire occitan⁵. Une version détaillée de cette synthèse a été communiquée au préfet de région et au directeur régional des finances publiques. La chambre a ainsi pleinement joué son rôle d'analyse, au plus près des territoires et de ses décideurs, et cela au cœur de la temporalité de crise.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une actualisation en 2021, prenant en compte le recul et le temps long de l'analyse *ex post*, nourris également des contrôles inscrits au programme 2021 qui permettront d'affiner les constats sur l'impact de la crise COVID 19, en embrassant des champs complémentaires, notamment par la participation à l'enquête nationale sur les aides à l'industrie aéronautique et la réflexion propre à la chambre sur les interventions des collectivités pour soutenir les secteurs économiques en difficulté.

Dans les deux cas, la publication des rapports par la Cour des comptes a été accompagnée par l'organisation de points presse, simultanément au siège de la juridiction à Montpellier, et à Toulouse, dans les locaux mis à disposition par le directeur régional des finances publiques.

⁴ La région, les 13 départements occitans, les deux métropoles, 3 autres intercommunalités (Grand Alès, Le Muretain agglomération, communauté urbaine de Perpignan) et 8 communes (Béziers, Montauban,

Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Sète et Toulouse).

⁵ Pour ce faire, les données recueillies ont fait l'objet d'une actualisation au cours de l'automne.

2.3.1. LES CONTRIBUTIONS DE LA CHAMBRE À LA REFLEXION DES SERVICES DE L'ETAT POUR ACCOMPAGNER LA SORTIE DE CRISE

Au début du 1^{er} confinement, la chambre a proposé aux préfets de département et de région de mettre sa capacité d'expertise à leur disposition. Outre la mise à disposition temporaire de deux magistrats auprès des préfets de l'Hérault et du Gard, une équipe de

magistrats et de vérificateurs s'est mobilisée pour apporter une contribution à la réflexion sur deux sujets stratégiques : les conséquences de la crise sur le tourisme et l'évolution potentielle de la situation financière des collectivités locales du ressort.

Une contribution à la réflexion sur l'impact de la crise sanitaire sur l'économie touristique en Occitanie

La chambre a souhaité contribuer à la réflexion sur l'impact de la crise sanitaire en proposant des outils utiles à la prise de décision publique. Dans ce cadre, elle a constitué un groupe de travail *ad hoc* chargé d'analyser l'impact de la crise sur le tourisme en Occitanie. En effet, le secteur touristique, traditionnel point fort de l'économie régionale, a été immédiatement fragilisé par le contexte épidémique et les mesures de protection adoptées par le gouvernement.

Le groupe de travail, constitué à l'initiative de la CRC, s'est inscrit dans une approche pluri-disciplinaire en associant les directions régionales de l'INSEE, de la Banque de France, de la DRFIP aux côtés de trois magistrats de la CRC, afin de produire une note dans un calendrier réactif se voulant la plus opérationnelle possible.

L'objectif était double :

- d'une part dresser un état des lieux des forces et faiblesses de l'économie touristique en Occitanie, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par la chambre (études sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, contrôles des villes touristiques de Lourdes et Carcassonne, etc.) ;
- d'autre part, formuler des recommandations opérationnelles permettant d'identifier les actions de nature à mieux valoriser le potentiel touristique du territoire dans un contexte de crise.

Pour répondre à ce double objectif, le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises par visio-conférence, en partageant les apports et les approches de chaque administration impliquée :

- les données chiffrées de l'INSEE pour pouvoir établir un diagnostic précis du poids de l'économie touristique ;
- les indicateurs de la DRFIP sur l'impact fiscal de la crise sanitaire ;
- le regard économétrique de la Banque de France sur les difficultés des acteurs touristiques ;
- les analyses de la CRC sur l'impact du tourisme et sur l'organisation des acteurs touristiques en Occitanie.

Une note opérationnelle a pu être rédigée en amont du comité interministériel du tourisme du 14 mai 2020, déclinant plusieurs axes :

- Les enjeux de la crise d'abord : un état des lieux des forces et faiblesses du tourisme en Occitanie, les premiers impacts de la crise, différenciés selon les territoires, et les enseignements qui pouvaient être tirés de la gestion des précédentes crises sanitaires.
- Les recommandations ensuite : en distinguant les recommandations de court terme, pour soutenir le secteur et préserver les professionnels du

tourisme, et les recommandations de moyen terme relatives à une gouvernance plus efficiente des politiques touristiques.

- Enfin, la note propose un tableau d'indicateurs, élaboré par les

services de la DRFIP, permettant un suivi opérationnel actualisé de l'impact de la crise sur la filière touristique.

Une contribution à la réflexion sur l'impact de la crise sanitaire sur les finances des collectivités locales à l'issue du premier confinement

L'objectif du groupe de travail piloté par le président de la chambre et constitué de cinq magistrats et vérificateurs a été d'identifier les collectivités potentiellement les plus affectées par la crise, notamment s'agissant de la réalisation de leurs projets d'investissement. La responsable départementale du risque audit de la DRFIP 31 a également été associée à ces travaux. Deux notes, l'une portant sur les dépenses et l'autre sur les ressources, ont été finalisées début mai.

Le champ de l'étude a concerné la région Occitanie, les 13 départements, les 2 métropoles, les EPCI et les communes, et les SPIC. Des agrégats particuliers ont été retenus pour les 26 communes participant de l'enquête « villes moyennes », les 25 EPCI rattachés à ces villes moyennes, les communes de plus de 100 000 habitants, et

les communes qui présentaient une situation financière très dégradée.

Techniquement, il a fallu identifier la structure des charges et des produits des différentes catégories de collectivités à partir de l'exécution budgétaire de 2019. Cette identification a été complétée par une approche de l'exécution budgétaire de 2020 obtenue à partir de l'exploitation des données du logiciel Anafi. Son emploi a permis de mesurer le niveau de rigidité des charges et des produits, notamment les produits fiscaux pour lesquels une étude de leur assiette a été nécessaire.

Trois scénarios portant sur l'évolution budgétaire de 2020 allant de la moins à la plus dégradée ont été esquissés. Un travail équivalent a été effectué pour les dépenses et les recettes d'investissement.

Scénarios pour le fonctionnement

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Ressources de fonctionnement	Reprise lente (-5,1% des produits)	Reprise lente (-6,4% des produits)	Reprise très lente (-7,9% des produits)
Dépenses de fonctionnement	Impact modéré (0,8% des charges – scénario 1 des charges)	Impact sensible (1,5% des charges)	Impact fort (2,2% des charges)

La production d'une troisième note sur les investissements a permis d'évaluer le besoin de financement des collectivités pour l'année 2020 à partir de deux hypothèses sur le rythme d'investissement, à savoir, trois quarts du taux d'évolution de l'année en cours, ou année moyenne. Il en a été déduit un impact sur le niveau d'endettement et sur le fonds de roulement analysé comme marge de sécurité des collectivités.

Trois séries d'hypothèses ont été ensuite retenues : une, en lien avec les prévisions sur l'évolution du fonctionnement, une deuxième, fixant deux possibilités d'évolution des dépenses, et enfin une dernière, proposant un niveau d'arbitrage entre un financement propre et un recours à l'emprunt.

Rappel synthétique des hypothèses de travail

Ressources de fonctionnement	-5,1%	-6,4%	-7,9%
Dépenses de fonctionnement	0,8%	1,5%	2,2%
Niveau de dépense d'investissement	Investissements = 3/4 de l'année moyenne		Investissements = Année moyenne
Modalités de financement	A 100% par l'emprunt quand c'est possible	A 50% par l'emprunt	A 100% par l'emprunt quand c'est possible

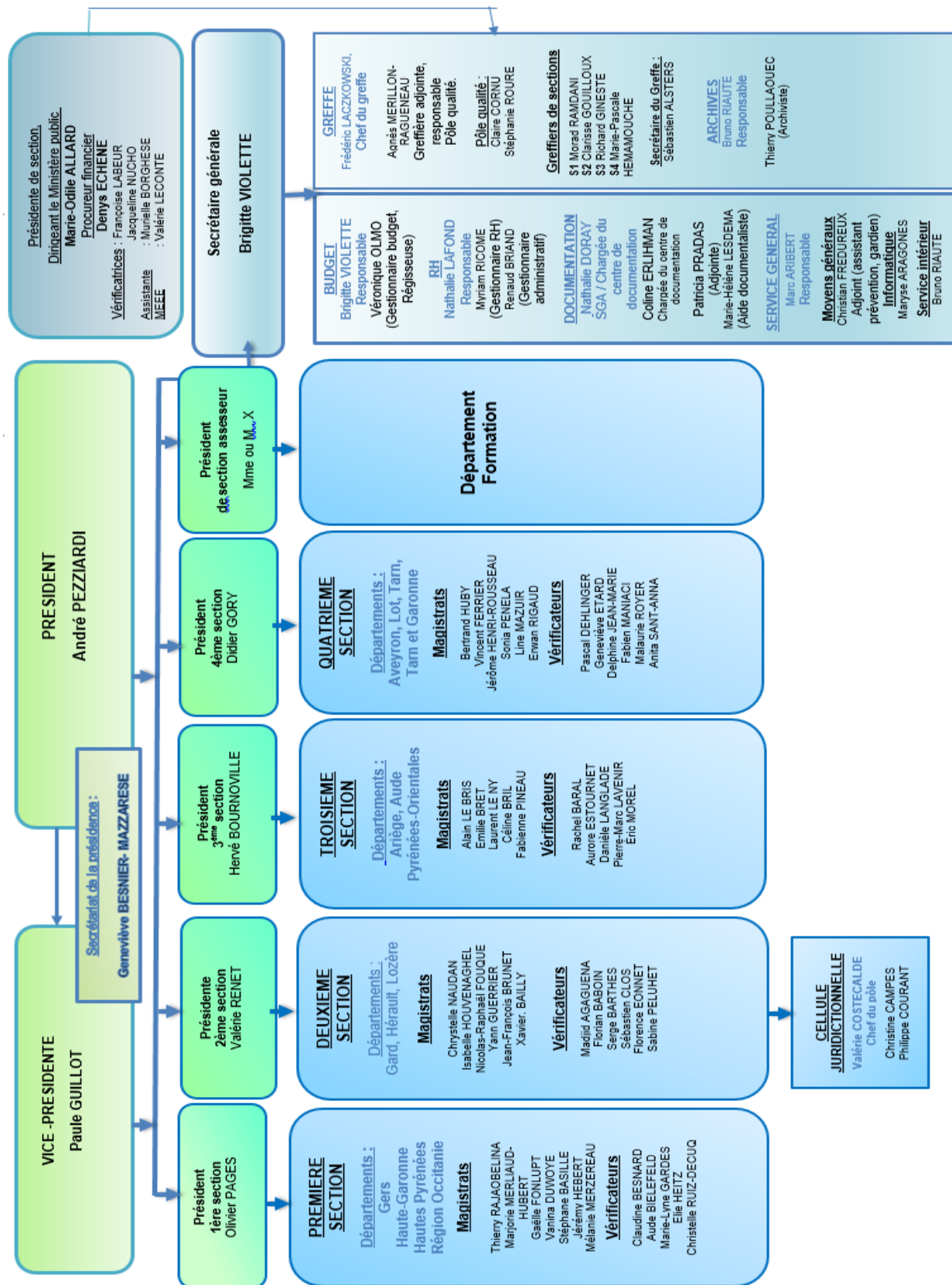
Le groupe de travail a ainsi été à même d'élaborer une cartographie de la sensibilité des collectivités à la crise, en fonction de leur statut :

	Charges de gestion (achats de fourniture, matériels...)	Subventions, organismes publics (CCAS...)	Subventions organismes privés (fonds de soutien...)	Charges d'intervention (RSA...)	Charges de personnel
Communes					
EPCI					
Métropoles					
Départements					
Région					

 Forte sensibilité
 Sensibilité moyenne
 Faible sensibilité

ANNEXES

ANNEXE 1 : L'ORGANIGRAMME au 31/12/2020



ANNEXE 2: LES EFFECTIFS

Fin 2020, l'effectif réel de la chambre s'élève à 89 agents.

	Nombre d'agents
Présidents, vice-présidents	2
Présidents de section	4
Présidents de section assesseurs	0
Procureurs financiers	2
Conseillers et premiers conseillers	24
MAGISTRATS	32
VERIFICATEURS	32
Greffes	9
Archives	2
Documentation	4
Secrétaires de présidence et MP	2
APPUI AU CONTRÔLE	17
SOUTIEN	8
TOTAL	89

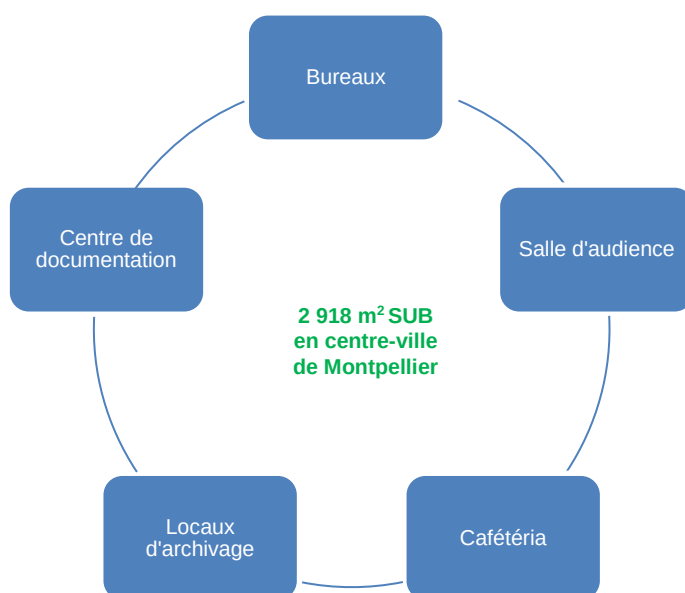
Les mouvements en 2020

	Arrivées	Départs
Magistrats	6	4
Vérificateurs	6	3
Personnels d'appui au contrôle	0	0
Personnels de soutien	0	0
TOTAL	12	7

ANNEXE 3 : LES MOYENS MATÉRIELS

La chambre occupe cinq étages de l'immeuble situé au 500 avenue des États du Languedoc à Montpellier, et un site de stockage de ses archives (en périphérie de Montpellier).

Les locaux en 2020

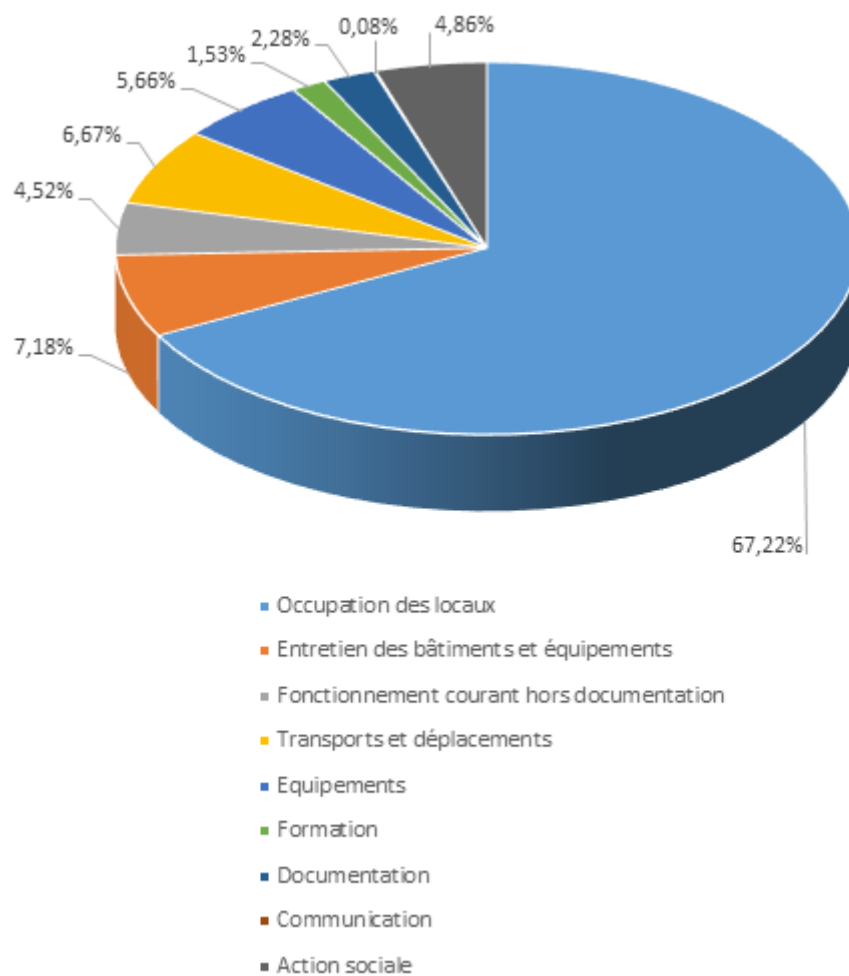


1 660 m² sont consacrés à l'archivage en comptant le local en périphérie.

ANNEXE 4 : LES MOYENS FINANCIERS

Hors personnel, les dépenses de fonctionnement sont de 805 k€ en crédits de paiement et de 374 k€ en autorisations d'engagement.

Répartition en pourcentage des crédits de paiement consommés en 2020



ANNEXE 5 : LES RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES COMMUNICABLES EN 2020

Organisme	Dpt	Date d'expédition du ROD2	Date de communicabilité du ROD2
1. ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS	81	17/01/2020	18/02/20
2. SM DEPARTEMENTAL EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ARIEGE (SMDEA)	09	04/02/2020	06/03/20
3. SM LES PORTES DU TARN	81	02/01/2020	12/03/20
4. CH UNIVERSITAIRE TOULOUSE (CHU)	31	02/01/2020	07/04/20
5. OT DE SAINT CYPRIEN	66	02/01/2020	14/05/20
6. SM POUR L'AMENAGEMENT DU MONT LOZERE (SMAML)	48	18/06/2020	12/06/20
7. COMMUNE DE MAZAMET	81	28/11/2019	02/07/20
8. GIP MIPIH INFORMATIQUE HOSPITALIERE	31	18/06/2020	11/07/20
9. COMMUNE DE SETE	34	15/11/2019	29/07/20
10. CA NIMES METROPOLE	30	31/08/2020	22/09/20
11. CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE	31	03/04/2020	23/09/20
12. COMMUNE D'AGDE	34	17/07/2020	23/09/20
13. COMMUNE DE PAMIER	09	27/08/2020	26/09/20
14. COMMUNE DE NIMES	30	28/08/2020	27/09/20
15. COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE ROUEGUE	12	26/08/2020	29/09/20
16. ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE TARN ET GARONNE	82	26/06/2020	01/10/20
17. COMMUNE DE RODEZ	12	27/08/2020	01/10/20
18. SEM COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE	65	07/09/2020	10/10/20
19. SM EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE GARONNE (SMEA 31)	31	03/08/2020	13/10/20
20. SM COVALDEM 11	11	25/08/2020	13/10/20
21. CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES	66	05/10/2020	20/10/20
22. COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	30	20/07/2020	21/10/20
23. CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE	82	17/07/2020	22/10/20
24. COMMUNE DE GOURDON	46	26/08/2020	22/10/20
25. CC GRAND FIGEAC HAUT SEGALA BALAGUIER D'OLT	46	05/10/2020	22/10/20
26. COMMUNE DE CAZILHAC	11	26/08/2020	23/10/20
27. CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD	30	17/09/2020	23/10/20
28. ASSOCIATION DES AMIS DE LA MEDECINE SOCIALE	31	03/08/2020	27/10/20
29. COMMUNE DE DECAZEVILLE	12	16/09/2020	30/10/20
30. CA RODEZ AGGLOMERATION	12	26/10/2020	04/11/20
31. COMMUNE DE REVEL	31	05/10/2020	06/11/20

Organisme	Dpt	Date d'expédition du ROD2	Date de communicabilité du ROD2
32. COMMUNE DE LAFRANCAISE	82	26/10/2020	06/11/20
33. COMMUNE DE SAINT CLEMENT DE RIVIERE	34	26/10/2020	07/11/20
34. COMMUNE DE MILLAU	12	21/09/2020	13/11/20
35. CC DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES	09	05/10/2020	13/11/20
36. COMMUNE DE LUNEL	34	28/08/2020	19/11/20
37. COMMUNE DE NARBONNE	11	17/09/2020	20/11/20
38. MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	34	05/10/2020	24/11/20
39. CC DES PYRENEES AUDIOISES	11	26/10/2020	01/12/20
40. CC CAUSSE DE LABASTIDE MURAT	46	21/09/2020	15/12/20
41. INSTITUT PROTESTANT DE SAVERDUN	09	27/11/2020	15/12/20
42. COMMUNE DE SAINT AFFRIQUE	12	06/11/2020	16/12/20
43. CC DE MILLAU GRANDS CAUSSES	12	06/11/2020	17/12/20
44. TOULOUSE METROPOLE	31	27/11/2020	18/12/20
45. TOULOUSE METROPOLE	31	27/11/2020	18/12/20
46. COMMUNE DE BEAUCAIRE	30	28/08/2020	19/12/20

ANNEXE 6 : LES JUGEMENTS DÉLIBÉRÉS EN 2020

N° Jugement	Nom Organisme(JUG)	Dpt	Date de délibéré	Type Jugement
2020-0001	SDIS 31	31	15/01/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0002	CC DES ASPRES	66	06/02/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0003	CA DE BEZIERS MEDITERRANEE (CABEME)	34	25/02/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0004	COMMUNE DE BALARUC LES BAINS	34	02/07/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0005	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN	81	17/07/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0006	SIVU EAU DE BAROUSSE ET COMMINGES	31	17/09/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0007	CH ARIEGE COUSERANS CHAC	09	17/09/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0008	COMMUNE DE LANNEMEZAN	65	29/10/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0009	CA DU GRAND TARBES	65	29/10/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0010	CA DU GRAND TARBES	65	29/10/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0011	OPH DES PYRENEES ORIENTALES (OFFICE 66)	66	25/11/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0012	COMMUNE DE MANDUEL	30	25/11/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0013	COMMUNE DE MANDUEL	30	25/11/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0014	COMMUNE DE MANDUEL	30	25/11/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0015	COMMUNE DE MANDUEL	30	25/11/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0016	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE	82	03/12/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0017	CA DU SICOVAL	31	03/12/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0018	COMMUNE DE MENDE	48	10/12/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0019	CH DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	12	10/12/2020	Contrôle juridictionnel

N° Jugement	Nom Organisme(JUG)	Dpt	Date de délibéré	Type Jugement
2020-0020	CA LE GRAND NARBONNE	11	10/12/2020	Contrôle juridictionnel
2020-0021	CA LE GRAND NARBONNE	11	10/12/2020	Contrôle juridictionnel

ANNEXE 7 : LES AVIS DE CONTRÔLES BUDGÉTAIRES RENDUS EN 2020

Organisme	Dpt	Date d'expédition
1. COMMUNE DE CADEILHAN TRACHERE	65	03/02/2020
2. SIVU POLE SANTE BIEN ETRE ALES LES FUMADES	30	07/02/2020
3. COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS	34	01/04/2020
4. COMMUNE DE HURES LA PARADE	48	10/09/2020
5. COMMUNE DE HURES LA PARADE	48	10/09/2020
6. COMMUNE DE MONTMAURIN	31	14/10/2020
7. COMMUNE DE MONTMAURIN	31	14/10/2020
8. COMMUNE DE VALDERIES	81	09/11/2020
9. CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT	46	14/12/2020

**Chambre régionale des comptes
Occitanie**

500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

T +33 4 67 20 73 00

Courriel : occitanie@crtc.ccomptes.fr

Site Web: <https://www.ccomptes.fr/fr/crc-occitanie>

Compte Twitter: @crococcitanie